



**Minkouma  
Energy Company**

*Un Monde d'Innovations, pour un Partenariat Public  
Privé plus Juste, plus Equilibré et plus Equitable !*

## **MINKOUMA POWER PROJECT**

### **AVIS D'INVITATION A MANIFESTATION D'INTERET INTERNATIONAL POUR LE RECRUTEMENT D'UN BUREAU ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL**

**EN VUE DE LA REALISATION DU PROJET ELECTRIQUE DE MINKOUMA EN MODE  
IMPLICATION ANTICIPEE DE L'ENTREPRENEUR (IAE) ou EARLY CONTRACTOR  
INVOLVEMENT (ECI)**

- 1.** La société CAM-HYDRO SA a obtenu le 26 décembre 2023 le **TRES HAUT ACCORD du Président de la République du Cameroun**, pour les études et la réalisation d'un projet électrique sur la Sanaga au site de Minkouma, Arrondissement de Mbandjock, Département de la Haute Sanaga, Région du Centre.
- 2.** A la suite de cet ACCORD, CAM-HYDRO a signé avec l'Etat du Cameroun, le 26 janvier 2024, un Protocole d'Accord pour la réalisation dudit Projet dans le cadre d'un Partenariat Public-Privé.
- 3.** Le Protocole d'Accord a été suivi d'un **ACCORD DE DEVELOPPEMENT CONJOINT – JOINT DEVELOPMENT AGREEMENT (JDA)** signé entre l'Etat du Cameroun et CAM-HYDRO SA le 5 novembre 2024, qui consacre entre autres, la participation de l'Etat dans le capital de la société de projet **MINKOUMA ENERGY COMPANY (M.E.C) S.A.**
- 4.** La société Minkouma Energy Company SA, ci-après dénommée le Client et ou le Maître d'Ouvrage, a à ce stade pour actionnaires : (i) la République du Cameroun (RdC) ; (ii) la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) et Cameroon Hydro Development SA (CAM-HYDRO SA).
- 5.** L'actionnariat de la société de projet Minkouma Energy Company SA va être ouvert une première fois aux investisseurs nationaux et internationaux dès décembre 2025, puis une seconde fois à la clôture financière (entre septembre et décembre 2026).
- 6.** La société de projet s'est engagée dans le développement du Projet Minkouma pour une puissance d'environ 240/300 MW hydro et 50/300 MW solaire.
- 7.** La société de projet (Client ou Maître d'Ouvrage) lance la présente **INVITATION À MANIFESTATION D'INTÉRÊT INTERNATIONAL (IMII)** en vue du recrutement d'un **Bureau Environnemental et Social** agréé pour la réalisation d'une étude d'impact environnemental et social et le suivi de la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales du projet électrique de Minkouma réalisé en mode IAE.



**Minkouma  
Energy Company**

Un Monde d'Innovations, pour un Partenariat Public  
Privé plus Juste, plus Equilibré et plus Equitable !

Le Mode « Implication Anticipée de l'Entrepreneur » (IAE) ou en anglais « Early Contractor Involvement » (ECI) est présenté en détail dans le volume 5 du présent dossier d'Invitation à Manifestation d'Intérêt pour le recrutement du Bureau Environnemental et Social (BES).

**8. Le Projet comporte plusieurs composantes comme suit :**

- *un aménagement hydroélectrique sur la Sanaga au site de Minkouma d'une puissance installée d'environ 240/300 MW ;*
- *une centrale solaire au site de Minkouma, dans le périmètre déclaré d'utilité publique d'une puissance installée de 50 MW extensible à 300 MW au fur et à mesure de l'évolution de la demande, qui sera couplée et mise en service en parallèle à l'aménagement hydroélectrique ;*
- *un poste producteur en 225/90/30 kV sur le site de Minkouma ;*
- *une ligne de transport en 225 kV entre Minkouma et Ntui sur 16,5 km environ ;*
- *une ligne de transport en 90 kV entre Minkouma et Nkoteng sur 37 km environ ;*
- *un poste 90/30 kV à Nkoteng (Nkol Oboutou).*
- *une composante optionnelle pourra être ouverte au Partenaire IAE pour l'exploitation et la maintenance de l'aménagement pour une durée allant de dix à douze ans à compter de la mise en service.*

**9. Le Bureau Environnemental et Social jouera le rôle de Conseil et de Veille réglementaire sur le plan environnemental et social. Il aidera à assurer le respect des normes environnementales et à adapter les constructions aux réalités environnementales de la zone de projet. Il met en œuvre les actions qui concourent à l'acceptabilité sociale du projet.**

**10. La participation à la présente IMII est ouverte à tous les Bureaux d'Etudes Environnementales ou groupements de Bureaux d'études ayant des compétences établies et des références récentes dans les études d'impact environnemental et social des projets similaires. Les candidats à cette IMII ne doivent pas être sous le coup d'une interdiction, suspension ou autre procédure vis-à-vis de la République du Cameroun, de la Banque Africaine de Développement ou autre institution internationale de référence au moment du dépôt de leur dossier de manifestation d'intérêt.**

**11. La procédure de manifestation d'intérêt international est décrite en détails dans le volume 3 du dossier de manifestation d'intérêt international. Pour l'essentiel, elle comporte les principales étapes suivantes :**

- i) manifestation d'intérêt international sanctionnée par un classement des candidats par ordre de mérite ;



**Minkouma  
Energy Company**

Un Monde d'Innovations, pour un Partenariat Public  
Privé plus Juste, plus Equilibré et plus Equitable !

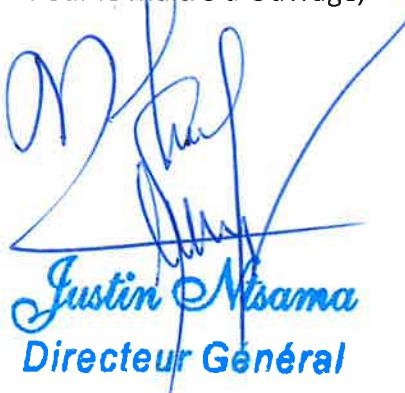
- ii) signature des Protocoles d'Accord avec les 3 premiers candidats en vue de la réalisation d'une mission de Due Diligence pour une meilleure compréhension du projet. Cette mission de Due Diligence est sanctionnée par la remise d'un Rapport de Due Diligence, plus une Offre Technique et Financière à Prix Maximal Garanti (PMG). La mission de Due Diligence, le Rapport de Due Diligence, puis l'Offre Technique et Financière à PMG sont établis entièrement aux frais du candidat ;
- iii) sur la base du Rapport de Due Diligence plus l'Offre Technique et Financière à PMG, le candidat proposant « la meilleure offre » sera sélectionné comme Bureau Environnemental et Social du projet, puis invité à conclure un Contrat Cadre avec le Client. Le Contrat Cadre comportera trois volets ainsi qu'il suit : a) Réalisation de l'Etude d'Impact Environnemental et Social du Projet Electrique de Minkouma, y compris l'élaboration des différents Plans environnementaux et sociaux (PGES, PAB, PAR, PRME, Etc) ; b) Suivi de la Mise en œuvre des différents plans environnementaux et sociaux en phase construction ; c). et un volet optionnel relatif au Suivi de la mise en œuvre des différents plans environnementaux et sociaux en phase exploitation durant les deux (2) premières années d'exploitation.

**12.** Les modalités de réception du dossier d'IMII, de remise des manifestations d'intérêt (ou de candidature), les demandes de clarification et autres renseignement seront effectuées selon les indications fournies au volume 2 de la présente IMII.

**13.** Après la publication de l'Avis d'invitation à manifestation d'intérêt, les candidats intéressés sont priés de notifier leur intention de participer par courrier au Directeur Général de M.E.C SA. Les candidats peuvent également notifier leur intérêt par mail à l'adresse suivante : [minkouma.eci03@gmail.com](mailto:minkouma.eci03@gmail.com) (provisoire).

Yaoundé, le 12 MAI 2025

Pour le Maître d'Ouvrage,

  
*Justin Nsama*  
Directeur Général

